

**COMPTE RENDU ET DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT REMY DES MONTS du 26 MARS 2015**

L'an deux mil quinze, **le vingt six mars** à 20 heures, le conseil municipal de cette collectivité, régulièrement convoqué en date du 17 mars **2015**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe CHARTIER Maire.

<p>Date de convocation :17/03/2015 Date d'affichage :27/03/2015 Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 14</p> <p>Sauf Isabelle GOULETTE Délibérations 2015-16 à 2015 -27</p>	<p>Présents :</p> <p>Mmes et MM : Elisabeth CORBIN, Sabrina RICHARD, Charlotte LETOURNEUR, Fanny GISSELERE, Isabelle GOULETTE, Rémy YVON, Eric COLLIN, Arnaud JUGLET, Jacky LALOI, Hubert LECUREUR , Gilles MURAIL, David PAYSAN, Geoffrey PERRIN.</p> <p>Absents, excusés : Thierry RUEL.</p> <p>Secrétaire de Séance : Eric COLLIN.</p>
--	---

La réunion du 26 février 2015 est approuvée à l'unanimité sans observations

Ordre du jour :

- Cimetière rétrocession concession 303
- Vote des comptes administratifs 2014 (budget principal, assainissement, lotissement des ouches) ET COMPTES DE GESTION
- Subventions aux associations
- Devis fenêtres et porte écoles
- Devis mise aux normes électriques Logement des chanvriers
- Devis VMC
- Devis bloc secours
- Devis défibrillateur
- Devis sujets décoration
- Devis SOS travail ou essaimage
- Vote des taux d'impositions 2015
- Devis travaux assainissement
- Vote des budgets : principaux, assainissement, lotissement
- SEGILOG : renouvellement contrat
- Validation Centre de Gestion MNT
- Validation Centre de Gestion -augmentation horaires agent administratif
- Numérotation la Forêt
- Questions diverses

Le conseil à l'unanimité accepte de voter les comptes de gestion et affectation de résultats non formalisés sur la convocation.

BUDGET LOTISSEMENT DES OUCHES-

2015-16-VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF2014- LOTISSEMENT DES OUCHES

Membres présents : 13 avec retrait du maire

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Elisabeth CORBIN délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Philippe CHARTIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

- 1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		80 014,59 €	109 011,43 €		109 011,43 €	80 014,59 €
Opérations de l'exercice	32 232,59 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32 232,59 €	0,00 €
TOTAUX	32 232,59 €	80 014,59 €	109 011,43 €	0,00 €	141 244,02 €	80 014,59 €
Résultats de clôture		47 782,00 €		-109 011,43 €		-61 229,43 €
Reste à Réaliser		0,00 €		0,00 €		0,00 €
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS			0,00 €	-109 011,43 €	0,00 €	-61 229,43 €

2 Constate, aussi bien pour la comptable principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice **2014** et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3- reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4 Arrête à l'unanimité, les résultats définis tels que résumés ci dessus

2015-17-VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014- LOTISSEMENT DES OUCHES

Le conseil municipal

Après avoir fait présenter le budget primitif de **l'exercice 2014** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2014**

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de **l'exercice 2014** celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les dépenses et recettes ont bien été réalisées :

1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées

du **1^{er} Janvier 2014 au 31 Décembre 2014**,

y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 – Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2014** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2014** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2015-18-VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT DES OUCHES 2015-

Après avoir reporté les résultats, le conseil a décidé à l'unanimité de voter le budget du lotissement des ouches 2015 en équilibre en dépenses et recettes comme suit :

INVESTISSEMENT : 165 816.43€

FONCTIONNEMENT : 109 011.43€

BUDGET ASSAINISSEMENT

Membres présents : 13 avec retrait du maire
--

2015-19- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Elisabeth CORBIN délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Philippe CHARTIER , Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		7 195,07		3206,57	0,00	10 401,64
Opérations de l'exercice	11 258,68	14 268,48	24 235,07	33 822,42	22 525,12	48 090,90
TOTAUX	11 258,68	21 463,55	24 235,07	37 028,99	22 525,12	58 492,54
Résultats de clôture		10 204,87		12 793,92		22 998,79
Reste à Réaliser						0,00
TOTAUX CUMULES		10 204,87		12 793,92		22 998,79
RESULTATS DEFINITIFS		10 204,87		12 793,92		22 998,79

2 Constate, aussi bien pour la comptable principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice **2014** et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3- reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4 Arrête à l'unanimité les résultats définis tels que résumés ci dessus

2015-20-VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014-ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal

Après avoir fait présenter le budget primitif de l'exercice **2014** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2014**,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2014** celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les dépenses et recettes ont bien été réalisées :

- 1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} Janvier 2014 au 31 Décembre 2014**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2014** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2014** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2015-21-VOTE DE L'AFFECTATION DE RESULTATS 2014 -ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M Philippe CHARTIER

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014

Constatant que le compte administratif fait apparaître

Un excédent de fonctionnement de **10 204.87€** et un excédent d'investissement de **12 793.92€**

Soit un résultat de l'exercice excédent global cumulé au 31/12/2014 : **22 998.79€**

A l'unanimité, le conseil

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation de l'excédent d'investissement report au compte 001 : 12 793.92€

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement au compte 002 : 10 204.87€

2015-22-ASSAINISSEMENT TRAVAUX REPARATIONS DU RESEAU

Considérant la délibération 2014.06,

Dans le cadre du schéma directeur du système d'assainissement sur le commune, une réhabilitation de la station ou la construction d'une nouvelle station est préconisée.

Cependant, les différentes campagnes de mesures ont permis d'attester de la présence de plusieurs types apports d'eaux parasites dans le réseau d'assainissement.

En conséquence avant toute réhabilitation ou construction, il convient dans un premier temps d'optimiser la collecte des effluents et d'assurer un traitement complet de ceux –ci et de minimiser la collecte des eaux parasites :

Après une phase de contrôle des branchements par colorant et fumée d'octobre 2012-à juin 2013 chez les particuliers, un état des lieux du réseau courant 2013, le maire présente au conseil les devis correspondant à ces réparations

Après examen de devis de trois entreprises consultées, le conseil à l'unanimité charge le mairie :

-d'inscrire au compte 2313 du budget d'assainissement la somme de **43 444€ H.T** soit 52 132,80€ TTC pour les travaux de réparations : rue des Nouettes, impasse de la Touchette, rue du Vairais , rue du Mongrignon , rue des Chanvriers, rue des six moulins, rue du Tertre, lotissement de la Roseraie, les Maisons Neuves, partie terminale du réseau.

-de confier les travaux à l'entreprise VEOLIA EAU agence de Mamers pour ce même montant

- de solliciter une subvention auprès de l'agence de l'eau des Pays de la Loire.

- de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Sarthe

-d'inscrire une participation du budget principal de **20 000€** dans l'attente d'attribution de participations du Conseil Général et de l'agence de l'eau

2015-23 VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2015

Après avoir reporté les résultats, le conseil a décidé à l'unanimité de voter le budget ASSAINISSEMENT 2015 en équilibre en dépenses et recettes comme suit :

INVESTISSEMENT : 69 134.28€

FONCTIONNEMENT : 27 576€

BUDGET PRINCIPAL

Membres présents : 13 avec retrait du maire

2015-24 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2014 –

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Elisabeth CORBIN délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur Philippe CHARTIER , Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		167 114,47	128 489,83	0	128 489,83	167 114,47
Opérations de l'exercice	479 452,43	629 907,37	231 154,22	255 963,71	710 606,65	885 871,08
TOTAUX	479 452,43	797 021,84	359 644,05	255 963,71	839 096,48	1 052 985,55
Résultats de clôture		317 569,41		-103 680,34		213 889,07
Reste à Réaliser			8 384,44	6 584,00	8 384,44	6 584,00
TOTAUX CUMULES		317 569,41		-105 480,78		212 088,63
RESULTATS DEFINITIFS		317 569,41	0,00	-105 480,78	0,00	212 088,63

2 Constate, aussi bien pour la comptable principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice **2014** et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3- reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4 Arrête à l'unanimité les résultats définis tels que résumés ci dessus

2015-25 VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL 2014

Le conseil municipal

Après avoir fait présenter le budget primitif de l'exercice **2014** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2014**,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2014** celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les dépenses et recettes ont bien été réalisées :

1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} Janvier 2014 au 31 Décembre 2014**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2014** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2014** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2015-26 VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL 2014

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M Philippe CHARTIER

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2014**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014

Constatant que le compte administratif fait apparaître

Un excédent de fonctionnement de **317 569.41€**

et un déficit d'investissement de **103 680.34€**

Soit un résultat de l'exercice excédent global cumulé au 31/12/2014 : **213 889.07€**

Considérant les restes à réaliser 2014 de

-8 384.44€ en dépenses d'investissement

-6 584€ en recette d'investissement

A l'unanimité, le conseil

DECIDE d'affecter les résultats 2014 comme suit :

Report du déficit d'investissement : compte 001 : **103 680.34€**

Affectation du résultat compte 1068 : **105 480.78€**

Report en recettes de fonctionnement compte 002 : **212 088.63€**

2015-27-SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Comme chaque année le conseil invité à voter les subventions aux diverses associations, **a voté à l'unanimité** comme suit :

Amicale des parents d'élèves de la Dive-St Rémy St Vincent Moncé	150€
Ass scolaire Intercommunale de la Dive (basket) St Rémy St Vincent Moncé	150€
Comice Agricole de Mamers 1 place de la République	100€
Groupement et embellissement du canton de Mamers 45 rue Denfert Rochereau	50€
Concours animaux de viande 1 place de la république Mamers	100€
Coopérative scolaire de St Rémy des Monts	150€
La Gaule du Saosnois 48 rue Eugène Bouquet St Rémy du Val	100€
Amicale des Anciens Combattants de St Rémy des Monts	150€
L'association de la Pêche Rémymontaise St Rémy des Monts	150€
Ass dple infirmes cérébraux IMC Sarthe 13 rue de Torcé Le Mans	50€
AFM Ass Française contre les myopathies Le Mans	50€
ADAPT centre de rééducation professionnelle 1 bd de Maule St Saturnin	50€
ADMR Mamers –La Fresnaye sur Chédouet-20 rue du 115 ^{ème} RI Mamers	50€
Dons du Sang bénévoles de Mamers 8 rue Châtelaine Mamers	50€
Association de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées 17 rue Ledru Rollin MAMERS	50€

2015-28- SUBVENTION-ASEL ST REMY DES MONTS (Tennis)

Après retrait de Gilles MURAIL, membre du bureau de l'association, le conseil vote à l'unanimité la somme de 150€ à l'Asel.

2015-29- SUBVENTION - ASSOCIATION DE LA CANTINE SCOLAIRE

Après retraits de Philippe CHARTIER et Rémy YVON membres du bureau de l'association, le conseil vote à l'unanimité la somme de 3 300€ à l'association de la cantine scolaire de St Rémy des Monts.

2015-30-SUBVENTION - COMITE DES FETES

Après retraits de Fanny GISSELERE, Isabelle GOULETTE et Rémy YVON membres de l'association, le conseil vote à l'unanimité la somme de 460€ au comité des Fêtes de St Rémy des Monts.

2015-31-SUBVENTION -VMEH_(visite des malades dans les établissements hospitaliers)

Membres présents : 14
Pour : 12/ Contre : 02 /Abstentions :00

Le conseil après vote, décide de verser la somme de 50€ à l'association VMEH sise 108 ter rue d'Estournelles de Constant 72600 MAMERS

2015-32-SUBVENTION EHPAD Amicale des Résidents de l'EHPAD Marolles : organisation loisirs, animation...)

Membres présents : 14
Pour : 03/ Contre : 08 /Abstentions :03

Le conseil après vote, décide de ne pas verser de subvention à l'association de l'EHPAD.

2015-33-SUBVENTION AFSEP (sclérose en plaques)

Membres présents : 14
Pour : 08 / Contre : 01 / Abstentions : 05

Le conseil après vote, décide de verser la somme de **50€** à l'association sise rue Benjamin Franklin 31140 LAUNAGUET

2015-34-SUBVENTION AFSA (syndrome d'Angelman / personnes atteintes de déficience intellectuel et moteur, épilepsie, etc...)

Membres présents : 14
Pour : 03 / Contre : 07 / Abstentions : 04

Le conseil après vote, décide de ne pas verser de subvention à l'association AFSA

2015-35-SUBVENTION - ADAPEI (association départemental des amis et parents de personne ayant un handicap mental)

Membres présents : 14
Pour : 08 / Contre : 01 / Abstentions : 05

Le conseil après vote, décide de verser la somme de 50€ à l'association ADEPEI sise 19 rue de la Calandre LE MANS.

2015-36-SUBVENTION - SOS AMITIES

Membres présents : 14
Pour : 04 / Contre : 07 / Abstentions : 03

Le conseil après vote, décide de ne pas verser de subvention à l'association SOS AMITIES-LE MANS.

2015-37-SUBVENTION - ASSOCIATION REGIONALE DES MUTILES DE LA VOIX DES PAYS DE LA LOIRE ORL CHU NANTES

Membres présents : 14
Pour : 04 / Contre : 07 / Abstentions : 03

Le conseil après vote, décide de ne pas verser de subvention à l'association des mutilés de la voix

2015-38-SUBVENTION - PREVENTION SECURITE ROUTIERE SARTHE

Membres présents : 14
Pour : 03 / Contre : 07 / Abstentions : 04

Le conseil après vote, décide de ne pas verser de subvention à l'association Prévention et sécurité routière

Vu l'examen des propositions budgétaires du 26 février et prise en compte des projets et notification des recettes, et vu les disponibilités,

2015-39—ACQUISITIONS DE COLUMBARIUMS

Après étude du devis, le conseil à l'unanimité charge le maire d'inscrire au compte 2312 l'acquisition de columbariums pour un montant de **2 535.42€ HT**, soit 3 042.50€ TTC et de signer le devis des établissements ESPACE FUNERAIRE DU SAOSNOIS sis ZA Le Haut Eclair 72600 MAMERS.

2015-40-POSE DE FENETRES ET PORTE AUX ECOLES

Après étude de devis, le conseil à l'unanimité charge le maire d'inscrire au compte 2313, les travaux de pose de fenêtres au réfectoire et bureau du directeur et d'une porte à l'entrée du Sas du réfectoire pour un montant de **6 502.45€ H.T** soit 7 802.94€ TTC et de signer le devis de la société QUALIMENUISERIE sise Montauban 72600 SAINT REMY DES MONTs.

2015-41-BLOC DE SECOURS AUX ECOLES

Après étude du devis, le conseil à l'unanimité charge le maire d'inscrire les travaux d'installation de blocs de secours aux écoles au compte 2313 pour un montant de **447€ H.T** soit 536.40€ TTC et de signer le devis de la société AED PROTECTION sis 4 chemin de la côte 72330 CERANS FOULLETOURTE.

2015-42-MISE AUX NORMES ELECTRIQUES LOGEMENT LOCATIF 8 RUE DES CHANVRIERS

Après étude du devis, le conseil à l'unanimité charge le maire d'inscrire les travaux de mises aux normes électriques du logement locatifs des chanvriers pour un montant de **7 758.94€ H.T** soit 8 534.83€ et de signer le devis de l'entreprise GOSSET sise 19 rue de la Métairie 72600 SAINT VINCENT DES PRES.

2015-43-VERIFICATION DE 12 VMC AUX LOGEMENTS LOCATIS COMMUNAUX-

Après étude du devis, le conseil à l'unanimité charge le maire d'inscrire les travaux de vérification des 12 VMC des logements locatifs au compte 61522 pour un montant de **1 500,18€ TTC** et de signer le devis de l'entreprise GOSSET sise 19 rue de la Métairie 72600 SAINT VINCENT DES PRES

2015-44-DEFIBRILLATEUR

Après étude de devis, le conseil à l'unanimité charge le maire d'inscrire au compte 2188 l'installation d'un défibrillateur pour un montant de **1 911.78€ H.T** soit 2 294.14€ TTC et de signer le devis de la société DEFIBFRANCE sise 63 RUE Gambetta 92150 SURESNES

2015-45-FABRICATION DE SUJETS DE DECORATION EXTERIEURE

Après étude du devis, le conseil à l'unanimité charge le maire d'inscrire au compte 2188, la fabrication de sujets de décoration extérieure pour un montant de **400€ TTC** et de signer le devis de l'AE MARY Bruno sis la Roiserie 72600 SAINT REMY DES MONTs.

2015-46- SEGILOG - RENOUELEMENT CONTRAT DU LOGICIEL INFORMATIQUE

Membres présents : 14 Pour : 13 / Contre : 00 / Abstentions : 01

Le contrat de maintenance et de droit d'utilisation des logiciels informatiques (comptabilité, emprunts, état civil, ressources humaines, délibération, élections, cimetière, facturation, urbanisme....) arrivant à terme en juin 2015, la société SEGILOG propose le renouvellement de ce dernier aux conditions suivantes pour une durée de trois ans soit jusqu'au 30 juin 2018 :

·Cession du droit d'utilisation des logiciels : **1 818.00€ HT**, soit 2 181.60€ TTC par an

·Maintenance et formation : 202€ H.T soit **242.40€ TTC** par an

Soit au total 2 020€ H.T soit 2 424€ TTC

Les versements annuels correspondants seront effectués à terme échu au 1er juillet de chaque année

Considérant les précédentes consultations et regroupement avec la société BERGER LEVRAULT,

Le conseil charge le Maire de signer le renouvellement de contrat avec la société SEGILOG sise rue de l'Eguillon 72400 LA FERTE BERNARD aux conditions présentées.

2015-47-VOTE DES TAUX IMPOSITIONS 2015

Considérant l'évolution des bases, et à l'unanimité, le conseil décide de maintenir les taux d'imposition comme suit :

Taxe d'habitation	18.80%
Taxe foncière Bâti	11.90%
Taxe foncière non bâti	31.85%
CFE	17.41%

Soit un produit attendu de **229 340€**

Et un produit nécessaire de **244 952€** à l'équilibre du budget compte tenu de :

- Allocations compensatrices pour 15 459€
- Produit taxe additionnelle FNB pour 2 422€
- Produit de la CVAE pour 8 010€
- TASCOM pour 36 294€
- et du prélèvement GIR pour 46 573€°

2015-48 VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2015

Après avoir reporté les résultats, le conseil a décidé à l'unanimité de voter le budget principal 2015 en équilibre en dépenses et recettes comme suit :

INVESTISSEMENT : 304 929€

FONCTIONNEMENT : 712 386€

2015-49-REMBOURSEMENT DE CONCESSION AU CIMETIERE

Suite à l'acquisition de deux nouvelles tombes et l'abandon d'une concession vide, le conseil est invité à statuer sur la demande de remboursement de la concession 303 concédée en mars 2007.

Le conseil, au prorata de la durée, donne son accord pour procéder au remboursement de la somme de **25.77€**.

Par ailleurs une étude pour l'acquisition de panonceaux permettant une signalétique des allées du cimetière est en cours.

2015-50-ADJOINT ADMINISTRATIF 2ème classe - AUGMENTATION HEURES APRES AVIS COMITE TECHNIQUE PARITAIRE

Considérant la délibération 2015-14 du 26 février 2015 et la déclaration de vacance,

Considérant l'avis favorable du Comité Technique Paritaire Départemental du Centre de Gestion de la Sarthe en date du 26 mars 2015,

Le conseil valide sa décision portant à **19h11** (19.18 centième) le nombre d'heure hebdomadaire de l'adjoint administratif de 2^{ème} classe, préposée à l'accueil de l'agence postale communale.

2015-51-MNT - VALIDATION APRES AVIS COMITE TECHNIQUE PARITAIRE

Considérant la délibération 2015-12 du 26 février 2015,

Considérant l'avis favorable du Comité Technique Paritaire Départemental du Centre de Gestion de la Sarthe en date du 26 mars 2015,

Le conseil valide sa décision portant à 5.50€ la participation communale à la cotisation MNT du personnel communal

2015-52-DESIGNATION ROUTE DE LA FORET

La délibération du 1^{er} octobre 1998 prévoyait la désignation et la numérotation des diverses voies desservant l'agglomération principale du bourg. Cependant, la voie communale n°08 qui porte actuellement le nom de route des fontaines n'est pas cohérente avec la signalétique qui porte le nom de route de la forêt et avec les adresses cadastrales des riverains.

Invité à statuer et définir les adresses et numérotage, le conseil à l'unanimité donne un avis favorable à la désignation « route de la Forêt » d'une partie de la voie commune n° 08, du carrefour de la RD2 jusqu'à l'intersection du chemin rural des sources, les parcelles ZC 47 et ZC 48 portant respectivement les numéros 1 et 3.

QUESTIONS DIVERSES

CREATION D'UNE ASSOCIATION DE DEFENSES CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES

Une association devra être créée afin d'être autorisée à piéger les ragondins toute l'année et ceci en collaboration avec FDGDON72. (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles)

COMMISSION FLEURISSEMENT –

Le maire rend compte de la réunion de la commission fleurissement du 12 mars 2015 dont les principaux points sont :

- Nettoyage du muret- Remerciement au riverain pour l'eau et électricité fournis)
- Modification du rond point central avec l'arrachage des plantes actuelles, apport de terre et de plantes fleuries de type lavande, rosiers, voir jachère fleurie..

Un sujet pourrait y être implanté selon un thème ou différents thèmes selon les saisons. Le conseil est invité à mener une réflexion sur ce qui pourrait être mis en place.

- Confection d'un tressage autour monument cimetière
- Sujets en bois ou autre à planter dans les parcelles selon les saisons ou fêtes diverses.
- Distribution de lierres le samedi 25 avril 2015 de 9h à 12h.

CHEMIN GR 235

Le maire informe le conseil que le Conseil Général de la Sarthe a accordé une subvention d'un montant de **3 620€** au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre pour les travaux de remise en état d'un tronçon de chemin GR 235 avant une éventuelle rétrocession à la commune.

CHEMIN DE LA MALVALLERIE

Suite à la demande du riverain chemin de la Malvallerie pour la remise en état de l'accès à son habitation, le maire fait part au conseil que le chemin était praticable avant le passage d'engins nécessaires aux travaux de rénovation de l'habitation. La commission voirie se rendra sur place pour étudier ce qui peut être réalisé.

08 MAI - ANIMATIONS

Suite à une demande pour l'organisation d'une animation à la cérémonie du 08 mai voir 11 novembre, comme la vente de bleuets, le maire informe le conseil que cette vente doit être prise en charge par une association existante sur commune. 10 % de la vente peut être conservée par l'association, le reste revenant à l'association départementale,,,,,,

Ces bleuets sont différents chaque année et vendus sous forme d'autocollants.

Après contact, L'ACAFN, association des anciens combattants de St Rémy des Monts, ne souhaite pas prendre en charge cette vente dont elle devrait reverser les recettes à l'association cantonale puis départementale. Toute autre association peut prendre en charge cette organisation.

En ce qui concerne une animation musicale, il est fait appel aux personnes volontaires pour animer cette manifestation.

NOTICE PREFECTORALE ET L'EAU

Le comité de bassin LOIRE BRETAGNE, les acteurs de l'eau et le public sont consultés sur le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et son programme de mesures associées et sur le projet de plan de gestion des risques d'inondation (PGRI du bassin Loire –Bretagne pour la période 2016-2021) Le conseil est invité à participer à cette consultation et faire part de ses observations avant le 18 juin 2015 via le site www.prenons-soin-de-leau.fr

Le conseil en prend acte.

SDIS (Service départemental d'incendie et de secours)

Le maire informe le conseil du rapport d'intervention du SDIS 72 sur St Rémy des Monts pour l'année 2014. 28 interventions (pour 675 sur les 23 communes composant le secteur) :6 accidents de la circulation, 2 incendies, 14 secours à la personne, 06 opérations diverses.

SATESE (service d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration) RAPPORT 2014.

Points principaux :

- Absence de surcharge organique vis à vis de la capacité nominale de 30kg de DB05.
- Une surcharge hydraulique par temps de pluie forte (supérieure à 10mm selon les données météo. France, elle est à 128% du débit constructeur.
- Un respect des normes de rejet. les rendements épuratoires sont satisfaisants.
- Les ratios de pollution par habitant raccordé sont plus élevés que ceux attendus.

Le SATESE attire l'attention sur l'obligation d'établir un descriptif détaillé des réseaux d'assainissement (réalisé par le fermier) (décret 2012-97 du 27 janvier 2012)

BULLETINS MUNICIPAUX -4 PAGES TRIMESTRIEL

Les bulletins seront à distribuer à compter du 30 mars prochain.

INTERVENTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SIDPEP (syndicat de distribution d'eau potable)

Hubert LECUREUR et Arnaud JUGLET rendent compte de la réunion du SIDPEP

-Réajustement du prix des 4 syndicats dans les 4 prochaines années (pour st Rémy pas d'augmentation importante)

- une augmentation de 0.50cts est envisagée pour financer une usine de décarbonatation et de déferrisation

PERCHE SUD distribution d'eau potable sur le secteur d'Origny le Roux

Eric COLLIN rend compte de la réunion du perche sud (distribution d'eau potable sur le secteur d'Origny le Roux

-Nivellement des budgets -pas de travaux importants engagés hormis la mise aux normes les clôtures pour les châteaux d'eau.

Fin de séance 23h10